

**OBJET : NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAUTAIRE  
DES AIDES FINANCIÈRES EN APPLICATION DU PLH 2020-2026**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 5 décembre 2023 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 12 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20231212-20231212\_CC\_D59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 22/12/2023



**Présents** : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Marie-Pierre BAROU, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Adeline BOURSIER, Jean-Pierre BRAT, Sylvain BROSSETTE, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Patricia CARETTE, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Agnès GUITAY, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Jean-Paul MASSARDIER, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Nicolas MEUNIER, Thierry MISSONNIER, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Jean-Claude PELLEGRINI, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Michel ROBIN, Nicolas ROLLAND, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Christian SOULIER, René SUCHET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Pouvoirs** : Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Pierre CONTRINO à Cécile MARRIETTE, Bernard COTTIER à Gérard VERNET, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Cindy GIARDINA, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Nicole GIRODON à Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS à Abderrahim BENTAYEB, Gilbert LORENZI à Pascale PELOUX, Christelle MASSON à Thierry MISSONNIER, Martine MATRAT à Serge DERORY, Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET, Nicole PINEY à

Yves MARTIN, Pascal ROCHE à David SARRY, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

**Absents** : Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON

**Secrétaire de séance** : Quentin PÂQUET

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	108
Nombre de membres suppléés :	11
Nombre de pouvoirs :	16
Nombre de membres absents :	4
Nombre de votants :	124

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence en matière d'habitat.

Vu le Code de la Construction et de L'Habitation (CCH), et notamment les articles L. 302- 1 et suivants,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR),

Vu la délibération du 28 janvier 2020 approuvant le programme local de l'habitat de Loire Forez agglomération.

Vu la délibération du 12 juillet 2022 approuvant le règlement d'attribution des aides du PLH

Considérant que le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2026 de Loire Forez agglomération a été approuvé en séance du conseil communautaire du 28 janvier 2020. Il est devenu exécutoire le 4 avril 2020.

Conformément aux articles L302-3 et R302-13 du code de la construction et de l'habitation, Loire Forez agglomération a réalisé un bilan triennal du programme local de l'habitat établi sur la période d'avril 2020 à avril 2023. Au vu de ce bilan, une adaptation du règlement communautaire des aides concernant la mise en œuvre de la politique de l'habitat a été travaillé.

Le nouveau règlement d'attribution proposé intègre des modifications d'ordre technique et financière des actions déjà en place.

Il est notamment proposé d'apporter des adaptations sur les actions du PLH pour répondre aux enjeux de rénovation énergétique et/ou d'adaptation des logements :

- Bonifier l'aide aux communes dans le cadre de la rénovation énergétique des logements communaux,
- Revaloriser les montants financiers accordés pour la réalisation des travaux dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) afin de combler l'augmentation des coûts des matériaux,

Deux nouvelles aides sont également mises en place pour donner suite aux conclusions des 2 études portant d'une part sur la vacance des logements et d'autre part sur le logement des seniors, menées sur les 3 premières années du PLH :

- Soutenir la production et la réhabilitation d'une offre de logements adaptés à destination des séniors. Une aide à l'investissement pour les opérations de réalisation ou rénovation de chambres et logements à destination d'un public senior. Tous les types de structures (EHPAD, EHPA, MARPA, résidence autonomie...) ayant un statut juridique de personne morale, les CCAS et les communes, pourront prétendre à cette aide qui va aider au développement et à la requalification d'une offre abordable à destination des séniors du territoire de Loire Forez agglomération,
- Création d'une prime « sortie de vacance » assortie d'un bonus selon la situation du bien et sa localisation. Cette aide à la sortie de vacance concernera toutes les opérations de rénovation aboutissant à la remise en service de logements vacants depuis plus de 2 ans, sans conditions de ressources.

La mise en place de ces nouvelles aides se fera à enveloppe constante en contrepartie de la diminution des enveloppes financières surévaluées sur certaines actions.

Le nouveau règlement est annexé à la présente délibération.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver l'abrogation du règlement actuel d'attribution des aides du PLH adopté le 12/07/2022 à compter du 01/01/2024,
- approuver le nouveau règlement communautaire des aides financières apportées dans le cadre du PLH, pour que ce dernier puisse être effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve l'abrogation du règlement actuel d'attribution des aides du PLH adopté le 12/07/2022 à compter du 01/01/2024,
- approuve le nouveau règlement communautaire des aides financières apportées dans le cadre du PLH, pour que ce dernier puisse être effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération

Fait et délibéré, à Montbrison, le 12 décembre 2023

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,